

• Adhésion à l'association :

- 15 € pour toute personne majeure plérinaise inscrite à un atelier (en plus du tarif de l'activité)
- 30€ pour toute personne majeure extérieure inscrite à un atelier (en plus du tarif de l'activité)
- 10 € pour toute personne mineure inscrite à un atelier (en plus du tarif de l'activité)
- 25 € pour les associations membres.

• Inscription et règlement :

La pré-inscription et/ou la réinscription aux activités proposées par l'association « OPAC » est **validée à réception du formulaire** dûment rempli accompagné du versement de **50 euros d'arrhes par atelier pratiqué*** (concernant les stages, **la totalité de la prestation est demandée à l'inscription**).

L'inscription à toute activité vaut **pour la saison entière****, **tout trimestre commencé est dû à l'association**, tout défaut de paiement entraîne la radiation sans que celle-ci ne puisse excéder deux saisons culturelles (décision du Conseil d'Administration).

* (sauf atelier Patchwork, formule club) ** (sauf cas exceptionnel sur justificatif)

Le règlement s'effectue **en début de saison et au plus tard après 3 séances** suivant la reprise de l'atelier (par virement, chèques, espèces, carte bancaire, tickets loisirs (CAF) et chèques vacances) - un fractionnement du paiement est possible jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Si l'effectif de l'atelier le permet, et en accord avec l'intervenant, possibilité d'intégrer un atelier en cours de saison. Le tarif sera calculé au prorata du nombre de séances restantes **à compter du 1^{er} janvier de l'année N+1**.

L'association « O.P.A.C » se réserve le droit de modifier ou d'annuler un atelier si le nombre d'inscrits est insuffisant, ou **à l'occasion de manifestations importantes** (expositions, vernissage, Assemblée Générale, ...).

Une réduction de 10%, **plafonnée à 15 €**, est accordée sur la ou les activité(s) pratiquée(s) en plus et/ou pour la ou les personne(s) de la même famille inscrite(nt) en atelier. Cette ou ces réduction(s) s'applique(nt) sur l'activité la moins chère.

Exemples : 1 activité céramique + couture (335€ + 245€ = **15 € de réduction**).

1 activité céramique + couture + conjoint en histoire des arts (335€ + 245€ + 130€ = **15 € + 13 €** **soit 28 € de réduction**).

Les réinscriptions (prioritaires) seront enregistrées **semaine 21**. (bulletin dûment complété accompagné des arrhes de 50 € par activité).

Passé ce délai, les inscriptions au fil de l'eau (bulletin dûment complété accompagné des arrhes de 50 € par activité) ne seront définitives qu'à compter de la semaine 27.

• **Horaires d'ouverture** : L'accueil est ouvert au public de 14h15 à 17h45, du lundi au vendredi.

• Autres points :

Aucune réduction n'est appliquée sur les activités non encadrées par les salariés de l'association O.P.A.C.

- Une réduction de 10 % est appliquée aux adhérents et aux ayants droits pour toute inscription à un stage.
- L'association O.P.A.C se réserve le droit d'annuler un stage et de fait procédera au remboursement des encaissements réalisés. **Toute annulation du fait de l'adhérent entraîne le non-remboursement des sommes versées. Si la place rendue disponible est reprise par une autre personne, seules les arrhes (30% du montant) seront conservées.**
- Pour les étudiants, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap et bénéficiaires des minimas sociaux (sur justificatif), *une réduction de 10% leur est accordée pour toute activité encadrée par l'association O.P.A.C (sauf convention interne).*
- Le planning des ateliers correspond au calendrier scolaire de la zone B pour le nombre de semaines d'activité sans que celui-ci n'excède 33 semaines.
- Il n'y a **pas d'ateliers pendant les vacances scolaires**, par contre des stages peuvent être proposés.
- Les adhérents mineurs ne sont sous la responsabilité de l'association O.P.A.C que pendant la durée de l'atelier où ils sont inscrits.
- Les adhérents s'engagent à respecter les consignes sanitaires et de sécurité, les locaux, le matériel ainsi que les horaires des ateliers.
- Les adhérents sont responsables de leur matériel et de leurs œuvres en toutes situations et tous lieux (l'association O.P.A.C ne pourra être tenue pour responsable en cas de casse, perte ou vol).
- Les adhérents s'engagent à fréquenter l'association O.P.A.C uniquement dans un cadre amateur et à ne pas faire commerce des réalisations produites au sein des ateliers.
- En cas d'absence d'un intervenant au-delà de 3 semaines consécutives, l'association s'engage à le remplacer ou à rembourser les adhérents au prorata des séances non assurées.
- L'association O.P.A.C, ne pourra être tenue pour responsable en cas d'arrêt d'activité pour force majeure et ne procédera à aucun remboursement sauf aides externes exceptionnelles.
- Une séance « modèle vivant » est incluse dans la cotisation « arts plastique DESSIN adultes », d'autres pourront être proposées sous forme de stages « payants ».

- **L'adhésion à l'association « O.P.A.C » vaut acceptation de cette charte.**

Charte approuvée en conseil d'administration le 5 Novembre 2025.

P/le Conseil d'Administration,

Le président.

Patrick Marchand.